Les compétences supplémentaires

Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire ;

Action sociale d'intérêt communautaire ;

Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- la lutte contre la pollution de l'air et de l'eau ;
- la lutte contre les nuisances sonores ;
- le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- la lutte contre les graffitis,
- la lutte contre les nuisances olfactives industrielles,
- les actions de sensibilisation et d'animation sur le thème du développement durable,
- la conduite d'actions en faveur de l'entretien des espaces verts, du patrimoine arboré et des coulées vertes à vocation communautaire,
- l'entretien et la gestion en vue de l'ouverture au public de ceux des bassins de retenue à vocation communautaire,
- la préservation et l'aménagement des parcs et massifs forestiers du territoire de l'agglomération contribuant à une ceinture verte dans le sud du département du Val d'Oise : Buttes du Parisis, Bois de Boissy et des Aulnaies, coulées vertes à vocation intercommunale,
- la participation à la gestion domaniale de la forêt de Montmorency, pour la partie située sur le périmètre de l'EPCI, afin de veiller à sa préservation, à sa gestion durable, au concours du gestionnaire à la défense contre les inondations, en lien avec la compétence GEMAPI.
- la participation à la gouvernance et à la réalisation de l'opération de création d'une nouvelle forêt sur la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt.

Contribution à la transition écologique et énergétique :

- PCAET ;
- création, entretien et exploitation des infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ;
- développement des énergies renouvelables et de récupération.

Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;

Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire :

- Bibliothèques : Elaboration et mise en œuvre, en partenariat avec les villes et dans le respect des spécificités, de la Politique de la Lecture Publique ;
- Musique et danse : Facilitation de l'accès à ces disciplines / coordination et développement des pratiques communales et intercommunales s'y rapportant ;
- Théâtre : renforcement du pôle théâtral dans sa vocation intercommunale ;

Organiser ou accompagner des activités culturelles et sportives à dimension intercommunale :

- Soutien ou organisation de manifestations culturelles en matière de lecture publique ;
- Soutien aux associations sportives aquatiques de haut niveau ;
- Soutien ou organisation de manifestations ou compétitions sportives nautiques, aquatiques ou de rayonnement communautaire.

Elaboration du règlement local de publicité intercommunal ;

Elaboration et développement de réseaux de communication électroniques et actions en faveur du développement numérique ;

Eclairage public :

Aménagement, gestion, entretien, maintenance et rénovation des réseaux d'éclairage public ne nécessitant pas une mise en conformité avec les principes de développement durable, y compris la signalisation des carrefours à feux, à l'exclusion des illuminations festives sur l'ensemble du territoire de la communauté ;

Opérations d'aménagement :

- Les actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du code de l'urbanisme et constitution de réserves foncières ayant pour objet le maintien, l'extension et l'accueil d'activités économiques et commerciales dans les ZAE communautaires, en accord avec les communes concernées et en conformité avec le PLU en vigueur,

- L’entretien et l'aménagement des pôles gares situés sur le territoire (Bessancourt, Cormeilles-en-Parisis, Ermont (Gare du Gros Noyer Saint Prix), Herblay, Montigny-Beauchamp, Pierrelaye, Sannois et Taverny).

Etudes de transport et d’infrastructures :

Toute étude portant sur tout ou partie du territoire communautaire concernant l’offre de transport ou les infrastructures routières structurantes ;

Création, exploitation et entretien de gares routières au profit des quatre gares routières du territoire (Cormeilles-en-Parisis, Ermont-Eaubonne, Herblay et Montigny-lès-Cormeilles) ;

Modes doux :

Création, aménagement et entretien des itinéraires cyclables structurants et déploiement de services dédiés au vélo, définis au Plan Vélo.